

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
41	41	24

Date de convocation	28/09/2021
Date d'affichage	28/09/2021

DL21021	OBJET : FIN D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES AU SITOM SUD GARD
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le quatre octobre, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, Mme Pascale VENTURINI, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Sylvette FAYET, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Pierre LUCCHINI, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Frédéric PASTOR, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Julien PLANTIER, M. Jean-François DURAND COUTELLE,

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, Monsieur David RIBES (suppléant de M. Jean-Marie GILLES)

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Alain DALMAS, Claude de GIRARDI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Monique BOISSIERE, M. Jack DENTEL, M. David-Alexandre ROUX, M. Marc TAULELLE, M. Yoann GILLET.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays de Sommières : M. Yvan COUDERC

Avait donné procuration :

Didier LEBOIS à Martine KUFFER



Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

La Communauté de Communes du Pays de Sommières a intégré le 1^{er} janvier 2017 la commune de Parignargues suite à la dissolution de la Communauté de communes de Lens Gardonnenque.

Par délibération du 23 décembre 2016, la Communauté de Communes du Pays de Sommières a adhéré au Sitom sud Gard pour le traitement des déchets pour la seule commune de Parignargues.

Dans un souci de rationalisation et de simplification de la gestion du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Pays de Sommières souhaite confier l'intégralité du traitement des déchets de son territoire à un seul syndicat de traitement : le SMEPE.

Vu l'article L 5211.19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du bureau en date du 28 septembre 2021 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la fin de l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Sommières au syndicat de traitement Sitom Sud Gard à compter du 1er janvier 2022.

Article 2 : De préciser que le retrait de la communauté de communes du Pays de Sommières n'a aucune incidence financière.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 24 + 1 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0
Approuvée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20211004-DL21021-DE

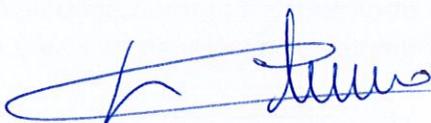
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 28/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation




Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO

